## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HERAULT

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
> h Comité En exercice Présents

Syndical 1

37 37 19

Date de la convocation

14-04-11

Date d'affichage

14-04-11

Objet de la Délibération

2011-05-04 Adoption du Compte de Gestion 2010 Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Séance du 26 mai 2011

L'an deux mille onze

Et le vingt six mai

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), JN. BADENAS (Conseil Général), JL BELLIDO (CdC Le Minervois), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), JP CRASSUS CdC du Saint-Chinianais), JL.FALIP (Conseil Général), MA. EDO (CdC Monts d'Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), J. HUC (CdC Coteaux & Chateaux), RM.LOSMA (Bédarieux), F.MARTY (CdC Orb Jaur), K.MESQUIDA (Conseil Général), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général).



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 310511 ahra Manhr annu pretime 310511

## Objet : Adoption du Compte de Gestion 2010

Monsieur le Rapporteur expose le compte de gestion fourni par la Trésorerie de Saint-Pons de Thomières, qu'il convient de rapprocher de notre compte administratif.

Ayant examiné le compte de gestion pour l'exercice 2010, dressé par Madame le Trésorier du Syndicat et ayant constaté la parfaite régularité des comptes, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2010 et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'adoption du compte de gestion 2010 et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 26 mai 2011.

Le Président,

Francis BOUTES